

Communiqué de presse
Courbevoie, le 5 février 2020,

Artema engagé dans l'efficacité énergétique :

Double victoire pour la technologie hydraulique « stop and start » certifiée économe d'énergie dans le machinisme agricole et les engins de travaux publics

Artema s'est mobilisé dès 2015 sur deux projets de fiches CEE (Certificat d'Economie d'Énergie) visant à équiper les engins mobiles à moteur thermique d'un dispositif « Stop & start » hydraulique.

Dans un contexte national de remise en question de la pérennité du moteur thermique, Artema a eu raison de tenir bon.

En effet, après un fil rouge de 5 ans sujet à de nombreuses tergiversations, Artema, avec le soutien d'Evolis pour les engins de TP et la FIM, a réussi à convaincre l'ATEE, l'Ademe et la DGEC ⁽¹⁾ que l'hydraulique permet de réaliser des économies d'énergie, matérialisé par la publication de :

- la fiche CEE AGRI-EQ-105 « Stop & start » pour véhicules agricoles à moteur publiée au Journal Officiel le 18 décembre 2018 (Arrêté ministériel du 6 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2014 définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie)
- la seconde fiche CEE TRA-EQ-122 « Stop & start » pour les engins mobiles non routiers maintenant publiée au JO depuis le 30 janvier 2020 (Arrêté ministériel du 10 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2014 définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie)

Artema est engagé par essence sur le sujet de l'efficacité énergétique car il est le syndicat des industriels de « Mécatronique » (alliance de la mécanique, de l'électronique, de l'informatique et de l'Internet des objets). Moteur des technologies modernes, la mécatronique contribue notamment dans le milieu industriel à **limiter la consommation d'énergie jusqu'à 90% et à gagner en productivité***. Les transmissions hydrauliques font partie des professions défendues par Artema, porteuses de cette technologie.

La publication de ces fiches est ainsi une double preuve qu'il est important de se battre pour permettre aux **transmissions hydrauliques de s'imposer comme technologie apte à réduire significativement la facture énergétique.**

Le dispositif « Stop & start » déjà présent sur l'équipement automobile civil permet l'arrêt automatique du moteur, lorsque l'engin est à l'arrêt et le moteur au ralenti, et son redémarrage par actionnement volontaire de l'opérateur.

Aux industriels maintenant de se saisir de ces 2 fiches CEE pour en faire la promotion auprès de leurs clients. Plus elles seront utilisées, plus la technologie hydraulique pourra être reconnue.

⁽¹⁾ ATEE : Association Technique Energie Environnement / Ademe : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie/ DGEC : Direction générale de l'Énergie et du Climat appartenant au Ministère de la Transition écologique et solidaire

*Cf. la vidéo *La Mécatronique fait l'industrie du futur* disponible sur la chaîne Youtube SyndicatArtema

À propos d'Artema :

Artema, le syndicat des industriels de la Mécatronique, rassemble 150 entreprises qui conçoivent, produisent, commercialisent et assurent la maintenance des composants, solutions ou systèmes qu'ils fabriquent. Les adhérents sont des PME, ETI ou groupes internationaux des domaines suivants : Etanchéité ; Fixations ; Mécatronique ; Roulements et Guidages linéaires ; Transmissions Hydrauliques, Transmissions et Automatismes Pneumatiques et Transmissions Mécaniques.

Cela représente :

- 7,9 milliards de chiffre d'affaires dont 50 % à l'export,
- 35 000 salariés dédiés.

Artema est membre de la FIM (Fédération des Industries Mécaniques) et des comités européens CETOP, EIFI, EUROTRANS et FEBMA.



Compte Syndicat de la Mécatronique Artema / SyndicatArtema sur :



Contact presse : Marion Poulain – Artema – Tél : 01 47 17 63 07 – Email : mpoulain@artema-france.org